

déclaration à propos d'une situation qui a provoqué l'adoption de la loi sur les mesures de guerre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne puis reprocher au très honorable député de faire cette remarque, mais si une déclaration de ce genre s'imposait, ce ne serait pas à cause d'une question dudit ministre, mais à la demande du premier ministre ou du ministre de la Justice. Sauf erreur, c'est ce qu'on a demandé pendant la période des questions. La parole est au député d'Egmont.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué que le ministre se levait. A la suite de l'intervention directe du ministre dans les élections municipales de Montréal, je me demande s'il est près, dès maintenant, à faire une déclaration à la Chambre, particulièrement en ce qui a trait aux accusations sérieuses qu'il a portées à l'extérieur de la Chambre?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Il n'est pas question que nous nous mêlions de l'élection municipale de Montréal, ni directement, ni indirectement. Quant à la déclaration que j'ai faite hier, je n'ai rien à retirer. Cependant, à cause de ma connaissance incomplète de l'anglais, j'ai employé le mot anglais «front» au lieu d'employer l'expression française «caution morale» et, là-dessus, il y a évidemment eu un peu de confusion que je clarifierai en dehors de la Chambre.

[Traduction]

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, puisque nous pouvons maintenant craindre les insinuations et les calomnies, le premier ministre n'est-il pas convaincu qu'il est temps de faire connaître tous les renseignements au sujet de la nature exacte du danger d'insurrection, comme on l'a demandé à la Chambre?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question très simple au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné la déclaration qu'il aurait faite, serait-il prêt à faire une déclaration à l'appel des motions? Je suis certain que les députés viendraient volontiers à l'appel des motions pour lui donner l'occasion d'expliquer les propos qu'il a tenus au sujet du FRAP et de fournir à la Chambre ses preuves à l'appui de sa déclaration qui a terni la réputation d'un grand nombre d'innocents.

L'hon. M. Stanfield: Dictature!

Une voix: Ses propres amis y compris.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Encore une question, monsieur l'Orateur. Est-ce qu'à titre de premier juriste de la Couronne, le ministre de la Justice serait prêt à discuter cette affaire avec son collègue pour vérifier si ce dernier possède des faits justifiant peut-être la tenue d'une autre enquête, et faire ensuite part à la Chambre de ses constatations?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà discuté de cette affaire avec le solliciteur général. Il n'est pas à la Chambre aujourd'hui.

L'hon. M. Stanfield: C'est bien regrettable.

L'hon. M. Turner: Et je ne peux ajouter quoi que ce soit aux paroles du ministre.

Le très hon. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre de la Justice si, au cours de ses entretiens avec le solliciteur général, ils ont examiné le fait que les remarques du ministre en cause relèvent des dispositions de la loi sur la propagande haineuse?

M. MacDonald: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre de la Justice pourrait indiquer si d'autres mesures ont également été prises pour recueillir la documentation politique du FRAP ou pour l'empêcher d'en faire la distribution ou pour neutraliser un des aspects de la campagne politique qui se poursuit actuellement à l'occasion des élections municipales à Montréal.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, comme on l'a déjà signalé, la mise en vigueur de la loi sur les mesures de guerre n'a aucun rapport avec les élections municipales.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale. Afin de tirer certains points au clair, peut-il nous dire si le FRAP sert oui ou non de paravent au FLQ?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

MONTRÉAL—L'ENLÈVEMENT DES AFFICHES ÉLECTORALES DU FRAP À LA COLONIE UNIVERSITAIRE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Justice? Peut-il s'engager à s'informer si la police a pénétré dans le University Settlement à Montréal pour faire enlever les affiches électorales du FRAP sous peine d'emprisonnement? Ne considère-t-il pas qu'une telle initiative, si elle a été prise, empiète sur les droits des gens de ce quartier en ce qui concerne les élections municipales? Aussi, quelle mesure se propose-t-il de prendre à ce sujet?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je vais demander à mon collègue, le solliciteur général, d'étudier la question du député.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LA MISE AU SECRET DES DÉTENUS ET LES SERVICES D'AVOCATS—LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, m'est-il permis de poser une autre ques-